

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Rage : du vaccin gratuit pour les vétérinaires

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

AFIN de protéger contre la rage, les vétérinaires et certains personnels de laboratoire fréquemment exposés au risque, le Programme de lutte contre les maladies infectieuses (PLMI) vient d'organiser à Libreville une séance de vaccination antirabique gratuite à leur intention dans l'enceinte de l'hôpital de Nkembo. Cela avec l'appui des agents vaccinateurs du Programme élargi de vaccination (PEV), du Centre international de vaccination (CIV) et de la Base d'épidémiologie et de lutte contre les endémies de Libreville-Owendo (BELE). Par ailleurs, quelques personnes mordues par un chien, qui n'avaient pas reçu les 4 doses de vaccin antirabique requises en post-exposition au niveau du centre de santé de Nzeng-Ayong, ont également pu bénéficier gratuitement de l'administration

d'une dose de vaccin antirabique, par voie intramusculaire. "La rage humaine peut être évitée grâce à l'administration de vaccin antirabique, soit en pré-exposition (2 doses) chez les personnes fréquemment exposées au risque, soit en post-exposition (4 doses) chez les personnes mordues, léchées ou griffées par un animal susceptible", a expliqué le Dr Annick Mondjo, directeur du PLMI et point focal Rage auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En dehors du vaccin antirabique, ces personnes mordues doivent, en principe, recevoir des immunoglobulines spécifiques antirabiques. Il est, par ailleurs, tout à fait essentiel de laver abondamment la plaie à l'eau et au savon pendant 15 minutes avant de se rendre dans un centre de santé, a-t-elle ajouté. Notons que la rage est une maladie infectieuse toujours mortelle, une fois déclarée, évitable par la vaccination. Cette zoonose est causée par un virus présent dans

le cerveau et dans la salive des mammifères infectés. Dans plus de 99 % des cas, cette maladie est transmise à l'être humain, par des chiens domestiques, par morsure, griffure ou même par simple léchage de la peau lésée ou des muqueuses. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime à 60 000 le nombre total de victimes par an dans le monde, et a inscrit la rage sur la liste des maladies dites "tropicales négligées". Le Gabon fait partie des pays à haut risque de transmission. Les statistiques officielles font état de 2 à 3 cas par an et de plusieurs centaines de personnes exposées.



Photo: DR
Les vétérinaires et certains personnels de laboratoire sont fréquemment exposés au risque de rage.

Éradiquer la rage, c'est possible

F.S.L.
Libreville/Gabon

S'EXPRIMANT sur l'importance de la composante animale pour éliminer la rage humaine transmise par les chiens, Dr Guy-Anicet Rerambyath, médecin vétérinaire et délégué national de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), indique que l'élimination de la rage humaine nécessiterait de sensibiliser les propriétaires d'animaux (domestiques) sur le bien-être animal, d'avoir recours à la stérilisation et/ou à la vaccination des chiens errants avec des vaccins sous forme d'appâts pour en atteindre le maximum, mais aussi de gérer leurs points de rencontre (poubelles), avec des mesures plus efficaces sur le long terme que l'abattage des animaux. "De fait, la manière la plus économique d'interrompre la transmission de la rage à l'être humain consiste à vacciner au moins... 70 % des chiens", explique Dr Annick Mondjo. C'est pourquoi, la stratégie de vaccination de masse des chiens constitue le principal élément du Programme d'élimination durable de la rage au Gabon,



Photo: DR
De g à d : Dr Pierre Léon Ogandaga Mbezo, coordonnateur du projet Rage, Dr Annick Mondjo, directeur du Programme de lutte contre les maladies infectieuses et coordonnateur adjoint du projet, et Dr Guy-Anicet Rerambyath, délégué national OIE.

élaboré en novembre 2020, avec l'ensemble des parties prenantes, selon l'approche "One Health", traduit en français "Une seule santé" – humaine, animale et environnementale –, avec l'appui du Fonds des Nations unies pour l'alimentation (FAO) et de l'Alliance mondiale contre la rage (GARC). "Ce projet doit être approuvé par les ministères de la santé animale et de la santé humaine, puis transmis à l'Assemblée nationale, afin de pouvoir mobiliser les fonds nécessaires à la lutte contre la rage et l'appui des partenaires", ajoute Dr Mondjo. De son côté, Dr Pierre Léon Ogandaga Mbezo, chef du service de santé animale à la

Direction générale de l'élevage, explique que, dans le cadre de la surveillance intégrée des morsures, les personnes agressées par un animal sont référées vers le centre médical de Nzeng-Ayong, tout en assurant la mise en observation du chien mordeur dont le propriétaire est connu, pendant une période de 15 jours, sanctionnée par l'établissement de 3 certificats médicaux. Il est de la responsabilité de tout propriétaire de chien ou de chat, de faire vacciner son animal chaque année. Une vaccination qui fait, malheureusement, souvent, défaut aux animaux achetés chez un vendeur à la sauvette par exemple.

Le clin d'œil de *lybek*

